

Si vous allez effectuer un stage au Paraguay, il ne faut pas établir un visa de stage.  
Pour obtenir tous les renseignements, allez sur la page: <http://www.migraciones.gov.py/>



Ai-je besoin d'un visa pour venir au Paraguay ?

- Pour un séjour de **moins de trois mois** au Paraguay aucun visa n'est exigé à l'entrée du pays; le passeport est suffisant.
- Concernant un **long séjour** ou pour un séjour en vue d'exercer une activité professionnelle, vous devrez vous adresser à l'ambassade du Paraguay en France:  
Il faut demander une prolongation de séjour avant que le délais des 3 mois soit atteint, auprès la **Direction General de Migracion au Paraguay:**

Caballero Esq. Eligio Ayala - Batiment Aurora  
Tél (+595 21) 446 066 - 492 908 - 446 673  
[contacto@migraciones.gov.py](mailto:contacto@migraciones.gov.py)



DOCUMENTATION A PRENDRE AVANT VOTRE DEPART POUR FAIRE LA PROLONGATION DU SEJOUR

- Passeport avec une validité d'au moins six mois.
- La Convention de Stage
- Deux extraits de casier judiciaire avec l'apostille  
- Casier Judiciaire National : 02.51.89.89.51 [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr)  
- Apostiller le Casier Judiciaire National : 02.23.20.43.00  
[www.parlement-bretagne.com/cour\\_appel.php](http://www.parlement-bretagne.com/cour_appel.php)
- Deux extraits d'acte de naissance avec Apostille
- Justificatif de situation financière (par exemple : lettre de prise en charge par les parents, accompagnée d'une attestation de revenus des parents ou de la personne responsable de l'élève, avec une photocopie).
- Original et photocopie de l'attestation de la société au Paraguay
- Original et photocopie de l'attestation de l'université française
- Copie certifiée par la Mairie avec Apostille du diplôme ou diplômes.
- Photos d'identité



FRAIS

- Consulter les tarifs sur le site du ministere de l'immigration au Paraguay: <http://www.migraciones.gov.py/secciones-4-aranceles.html>  
"Prórroga de Permanencia Turística" coût environ 74 euros .